

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00201**

**PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS ET DES  
MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES ORGANISEES PAR SAINT-ETIENNE  
METROPOLE DANS LE CADRE DE L'EURO 2016**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,  
M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE,  
M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 10 juin 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160509-D20160020110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160610

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016**

### **PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS ET DES MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES ORGANISEES PAR SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DE L'EURO 2016**

Saint-Etienne Métropole souhaite conclure des marchés de prestations de gardiennage (sécurité humaine) des installations et des manifestations événementielles qu'elle organise dans le cadre de l'EURO 2016.

La consultation lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert a été décomposée en 3 lots :

- lot 1 : Fan zone : parc François Mitterrand – Espace dimensionné à 20 000 personnes,
- lot 2 : Fan accueil (3 sites),
- lot 3 : Fan village (4 sites en centre-villes + 1 espace d'animation restreint).
- 

Cet appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 33 3<sup>o</sup>al. et 57 à 59 du Code des marchés publics et les marchés seront conclus en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agira de marchés séparés à bon de commande sans montant minimum, ni montant maximum et un opérateur économique par lot. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Les critères relatifs au choix de la candidature sont :

- les capacités professionnelles,
- les garanties et capacités techniques et financières.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- valeur technique notée sur 20 points et pondérée à 60 %.
- prix des prestations noté sur 20 points et pondéré à 40 %,

Les marchés seront conclus à compter de la notification du contrat jusqu'au 17 juillet 2016.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 avril 2016, a décidé d'attribuer les marchés à bons de commande pour les lots n°1, 2 et 3 aux sociétés suivantes :

- le lot n°1 est conclu avec la société STAFF SERVICES – 21 rue Charles Cholat 42000 Saint-Etienne,
- le lot n°2 est conclu avec la société ACCORD SECURITE – 19 rue Louis Guérin 69100 Villeurbanne,
- le lot n°3 est conclu avec la société BYBLOS HUMAN SECURITE- 1 Allée des Ecureuils 69380 Lissieu.

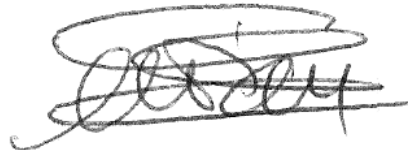
Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires par émission de bons de commande sans minimum, ni maximum.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les marchés à bons de commandes sans montant minimum ni montant maximum à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui leurs seront liées, attribués aux sociétés :**
  - **lot 1 : STAFF SERVICES,**
  - **lot 2 : ACCORD SECURITE,**
  - **lot 3 BYBLOS HUMAN SECURITE.**
  
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'EURO 2016 destination Fan zone.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU